

leur mécontentement. Néanmoins le Sr. Luttrell prit le 17 séance en Parlement en qualité de leur Membre.

Ce même jour ces Possesseurs ont tenu une assemblée, dans laquelle ils ont arrêté de *maintenir leurs droits & franchises au risque de leur vie & de leurs biens, & de dresser des Remontrances aux Trois Ordres de la Législation* : ce qui joint à l'esprit de faction qui regne dans le Royaume, paroïssoit de nature à exciter une attention particulière. Aussi le Ministère a-t-il donné ordre aux Gardes à pied & à cheval, réparties en différens Quartiers de *Londres & de ses environs*, d'être prêtes à se porter où leur présence seroit nécessaire. D'autres Régimens qui passoient pour lors par cette Capitale avec une destination ultérieure, ont été cantonnés dans le voisinage pour prévenir le tumulte qui pourroit naître. Mais revenons.

Les Partisans du Ministère s'attachant à justifier la conduite du Parlement dans ce qu'il a arrêté par rapport à l'exclusion du Sr. Wilkes, ont allégué beaucoup d'exemples sous les Regnes précédens, pour démontrer que cette Assemblée ne s'est portée à aucun acte de sévérité envers ce Gentilhomme, qu'il n'ait été autorisé par les Loix, & pratiqué en plusieurs autres circonstances, qu'on a eu soin de remettre sous les yeux du Peuple : & quant au Sieur Wilkes, il recevoit dans ces jours en sa prison, comme il avoit reçu constamment, de fréquentes visites de personnes distinguées. Le 18 il paya son amende de 500 livres sterlings pour avoir républié son numéro 45 du *Nord-Breton*, & il termina ce jour-là la première année de sa détention.